

# UNSA SANEER

## Transposition de la 3<sup>ème</sup> directive européenne au permis de conduire des catégories motocyclettes Acte 2

Le 6 juillet dernier s'est tenu, dans les locaux de la DSCR, la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de suivi et de concertation du groupe moto.

Cette réunion devait, d'après le calendrier établi par la DSCR, être la dernière avant la phase d'écriture des textes réglementaires cet été et leur présentation pour validation lors d'un CCER à la rentrée. Toutefois, au vu des nombreuses inconnues et aux nombres de nos questions restées sans réponse et pas des moindres, le bureau ER 2 devra re-convoquer les membres du groupe de suivi et de concertation.

En effet, nous n'avons toujours pas obtenu de réponses concernant :

- ▶ le financement, l'enveloppe budgétaire, quels moyens pour une réforme majeure touchant la moto mais aussi le groupe lourd ?
- ▶ la durée allouée aux épreuves et même leurs contenus ?

Nos interrogations primordiales et légitimes n'ont pas trouvé de réponse malgré notre insistance.

**Toutefois notre revendication concernant la création d'une épreuve écrite, pouvant être éliminatoire, en début d'examen est acceptée par la DSCR. C'est une avancée importante car la plupart des agressions durant les examens hors circulation ont lieu après l'interrogation orale. Une interrogation écrite, à l'instar du groupe lourd, supprimera ce risque.**

Pour le reste, la réalité est que la DSCR ne semble pas avoir d'autre choix que de proposer une réforme qui



coûtera le moins cher possible, avec le maintien des effectifs actuels. **La sécurité routière est un enjeu d'envergure nationale** certes mais seulement pour ce qui est de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état et surement pas pour l'Education Routière, la formation et les examens du permis de conduire qui eux en coûtent.

Ceci dit, on comprend mieux la méthode de travail retenue par la DSCR. Il faut coller à la directive européenne tout en conservant au maximum les moyens matériels existant et surtout, malgré l'augmentation du nombre d'épreuves, faire en sorte que les examens prennent le moins de temps possible, voire qu'ils soient identiques à ceux actuels...chose, à notre humble avis, impossible.

Nous pensions que cette dernière réunion serait la validation des derniers ajustements demandés lors de la réunion du 15 juin. Quelle a été notre surprise lorsque les vérifications sur la motocyclette avaient disparu de l'examen hors circulation. Mais où la DCSR va-t-elle les faire réapparaître vu l'obligation imposée par la directive européenne. Tout simplement dans l'épreuve circulation en se justifiant sur le fait que l'item est prévu dans le CEPC actuel B. **Nous nous sommes vivement opposés à cette modification.** Nous avons le sentiment que la DCSR supprime cette épreuve pour gagner des minutes sur l'examen hors circulation qui, dans sa conception, ne permet pas aux IPCSR de gagner du temps contrairement à l'examen en circulation où il est possible, comme en B aujourd'hui, de ne pas dépasser le temps total d'examen en rognant sur les 25 minutes de circulation dites obligatoires. Ce qui arrange bien notre administration qui peut ainsi réduire le temps des examens à minima pour satisfaire les auto-écoles en terme de volume de places d'examen sans pour autant embaucher des IPCSR.

**Le SANEER a rappelé sa revendication quant au doublement du temps alloué actuellement pour effectuer un examen hors circulation soit 30 minutes.**

# UNSA SANEER

C'est alors qu'un grand doute nous a traversé : la DSCR a prévu d'adapter les nouvelles épreuves moto et du groupe lourd au CEPC actuel et non, comme nous l'avions cru suite aux paroles de Monsieur Meunier lors de réunions précédentes, que la mise en place des nouvelles épreuves serait l'occasion de modéliser un nouveau CEPC pour toutes les catégories.

A ce moment, les OS ont demandé l'arrêt de la réunion et la venue de Monsieur Meunier pour nous donner des explications sur le revirement de l'administration.

A 13h45, Monsieur Meunier était présent. Les OS, sauf le SNICA-FO qui n'a pas pris la peine de se déplacer, étaient prêtes à écouter les explications du sous-directeur.

Monsieur Meunier nous a tout d'abord informé que Monsieur Jean-Luc NEVACHE, nouveau DISR, souhaitait rencontrer les OS dans la deuxième quinzaine de juillet et, de ce fait, le report du CCER au mois de septembre. Ensuite il a affirmé la volonté de la DSCR à apporter des réponses sur le dossier tâches administratives, dossier important pour les IPCSR et sensible pour la DSCR. Enfin sur le sujet du CEPC, Monsieur Meunier a fait preuve d'amnésie ne se souvenant plus nous avoir dit qu'il y aurait une modification du CEPC lors de la mise en place de la transposition de la directive européenne, s'appuyant plutôt sur une mauvaise communication pour se justifier.

Le SANEER est alors intervenu sur la mise en place de tablettes numériques (quasiment actée si budgétisée) qui permet la dématérialisation des documents administratifs (dossiers 02, CEPC, fiches d'examen etc...). Nous avons souligné qu'il fallait profiter de la mise en place de ces nouveaux moyens pour, de manière informatique, **créer un CEPC adapté à chaque catégorie de permis de conduire**. Après discussion, nos arguments semblent avoir convaincu nos interlocuteurs. **Nous avons obtenu une réponse positive à la mise en place de CEPC adapté à chaque épreuve du permis de conduire dès lors que la structure de la grille du CEPC B soit conservée et que l'évaluation reste basée sur un bilan de compétences**. Ce que nous ne remettons pas en cause car nous avons proposé à la DSCR un projet d'évaluation B bien plus ambitieux que l'actuel.

C'est parce que notre organisation syndicale était présente et n'a pas rompu le dialogue après la pause déjeuner que nous avons pu faire fléchir la position de la DSCR grâce à des arguments pertinents.

Le SANEER proposera un CEPC adapté aux catégories motocyclette et groupe-lourd dans les meilleurs délais à la DSCR, et a réclamé la création d'un groupe de travail sur ce sujet.

Pour ce qui concerne la catégorie AM : une Epreuve Théorique Spécifique est actée par la DSCR. Elle prendra la forme de l'actuelle ETG. Une banque de données de 400 questions sur le comportement et la réglementation devrait suffire. Le nombre de questions à l'examen n'est pas encore défini (entre 15 et 20). Les thèmes retenus seront présentés aux organisations syndicales. Le « permis » AM ne sera pas inclus dans le dispositif permis à points ce qui est regrettable.

La modalité retenue nous semble inadéquate et contraire à toute logique. En effet, il est prévu que le candidat devra, dans un premier temps, subir une formation pratique puis passer l'ETS pour, en cas de réussite à cette épreuve, se voir délivrer le CEPC par l'IPCSR. Le monde à l'envers : pour toutes les autres catégories, et c'est normal, la théorie est placée avant la pratique.

**Mais au delà de ce constat, la délivrance du CEPC par un IPCSR c'est aussi accepter de valider une formation pratique sur laquelle nous n'avons effectué aucun contrôle et cela est INACCEPTABLE !**

**Pour l'UNSA-SANEER, l'ETS doit être passée avant la formation pratique et non l'inverse.**



**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**

Le **20 octobre 2011**  
**je vote Unsa**

[www.unsa-saneer.org](http://www.unsa-saneer.org)

